

# CNIL

## Interview de M. Alex Türk

L'informatique doit respecter l'identité humaine, les droits de l'homme, la vie privée et les libertés. La déclaration de la CNIL se veut ambitieuse, la Commission nationale de l'informatique et des libertés élargie ses horizons depuis sa création en 1978, les fichiers dématérialisés couvrent aujourd'hui 98 % de la vie en société, la CNIL étend donc ses compétences, elle s'appuie sur un réseau de 2 000 spécialistes partout en France, les Correspondants informatique et libertés. L'Ucanss anime le réseau de la Sécurité sociale, un rôle fondamental pour le Correspondant informatique et libertés (CIL).

### **PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTES - ALEX TÜRK :**

*« C'est la personne qui sera dans l'institution auprès du responsable et qui sera en charge de l'analyse de toutes les évolutions informatiques, mais aussi de tout le système informatique existant. Son rôle est d'être au sein d'une collectivité ou d'un organisme, et pour commencer, de faire l'inventaire de tous les traitements de données qui existent. »*

### **ET SI L'ORGANISME N'EST PAS EN CONFORMITE AVEC LA CNIL ?**

*« La règle que j'ai fixé, c'est que lorsqu'un correspondant fait ce travail, et qu'ensuite le responsable de la structure s'adresse à la CNIL, pour dire, ben voilà on vient de faire l'inventaire et on a des problèmes, etc. on remet les compteurs à zéro pour partir sur une nouvelle base. Notre objectif n'est pas à ce moment là de poursuivre et de sanctionner l'organisme considéré puisqu'il a fait l'effort de se doter d'un correspondant.*

*Une fois que tout a été mis en place, chaque fois qu'il y a un nouveau traitement de données, le correspondant va l'examiner. L'avantage de disposer d'un correspondant c'est que l'organisme est dispensé de toute procédure.*

*Si en revanche il s'agit d'une hypothèse particulière, assez rare, où il faut une autorisation de la CNIL, alors le correspondant va monter le dossier et bénéficier d'un avantage très important à nos yeux, c'est qu'il va avoir un accès direct à un service spécialement dédié aux correspondants au sein de notre Institution. Parce que j'ai voulu que les demandes des correspondants soient traitées en priorité vis-à-vis des autres demandes. »*

## **POURQUOI LES CIL DE LA SECURITE SOCIALE SONT-ILS SI IMPORTANTS ?**

*« Dans le domaine de la Sécurité sociale, l'intérêt du correspondant est double, d'abord c'est l'intérêt d'avoir un correspondant comme c'est l'intérêt de tout responsable d'en être doté, je précise au passage que le correspondant informatique et libertés va recevoir des formations dispensées par nous, gratuitement, sous la forme de séminaire d'une journée, parfois on renouvelle les séminaires, pour tout simplement former le correspondant à son nouveau métier.*

*Mais il y a une deuxième raison, c'est que nous sommes dans le domaine social précisément et que dans ce domaine là, il y a utilisation du NIR, du fameux numéro d'immatriculation, qui bénéficie d'un statut spécial, et donc un statut particulièrement protégé. Et que de mauvais usages du NIR peuvent engendrer de sérieux désagréments par la suite. Donc on comprend à quel point là il est important que le correspondant qui lui aura reçu une formation spécifique, notamment sur l'usage du NIR, puisse informer le responsable de la structure des dangers ou des avantages.*

*Troisième exemple très important, c'est un domaine où il y a des interconnexions de fichiers, les connexions entre les fichiers... les interconnexions... font également l'objet d'un traitement spécial, très particulier au sein de notre organisation car le législateur a justement pensé qu'il pouvait y avoir des dangers particuliers. »*

## **QUELLE EVOLUTION POUR LES CIL ?**

*« Les spécificités du domaine d'activité en matière de Sécurité sociale sont telles, qu'à la limite, je pense qu'on aurait même dû aller jusqu'à rendre obligatoire le Correspondant informatique et libertés dans votre domaine. Je suis d'ailleurs persuadé que cela viendra un jour. Les dernières réflexions qui ont eu lieu lorsqu'on a révisé la loi il y a un an de cela environ, et bien, ont porté sur cette éventualité ce qui est le cas d'ailleurs en Allemagne ou dans d'autres pays. »*

## **LE PRESIDENT S'ADRESSE AUX CORRESPONDANTS :**

*« J'ai le sentiment que dans votre domaine d'activité, vous devez montrer l'exemple et je pense effectivement que faire partie de ceux qui diffusent la culture informatique et libertés quotidiennement, dans leur fonctionnement réellement quotidien, c'est un acte civique, pour commencer.*

*Deuxièmement, compte tenu de la spécificité, de la vulnérabilité des personnes qui sont mises en cause dans cette activité là, on a le sentiment également que le Correspondant va devoir jouer un rôle particulier pour assurer la protection du citoyen.*

*Tout le monde y a intérêt, et ça sera le troisième intérêt que je veux évoquer, c'est que ce correspondant, il est là pour rassurer le citoyen face à la Sécurité sociale, pour rassurer le personnel et pour rassurer le responsable de la structure. Donc tout le monde a intérêt à gérer correctement la préoccupation informatique et libertés au sein de l'organisme. »*